Digital | Webmarketing

# SE METTRE EN CONFORMITE A LA MISE EN PLACE DU RGPD, REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

## En résumé

Un parcours de formation action personnalisé pour être en mesure de prouver à n'importe quel moment, que les données à caractère personnel sont protégées et impossible à utiliser en cas de vol.
Le GDPR, ou Général Data Protection Régulation, s'applique depuis mai 2018 à toute entreprise européenne qui collecte, traite et stocke des données personnelles.
La déclaration CNIL n'est donc plus suffisant.
Ce nouveau règlement européen met l'entreprise face aux défis de la cybersécurité.
Comment se mettre en conformité ?
Quels en sont les impacts ?
Comment s'y préparer ?
Quel est plan d'actions à mener?
Cette formation répondra à vos questions.

**Durée**
1 jour(s) / 7 heure(s)

**Effectif**
De 3 à 12 stagiaires

**Tarif**
650 € NET

**Code RNCP / RS**
NA

**Référence**
DIWE-0000-MCRGPD-01

Cette formation à la conformité RGPD s'adresse à toute entreprise manipulant des données personnelles. Elle propose un accompagnement complet pour la mise en place du règlement général sur la protection des données tout en respectant les obligations légales. Ce programme inclut des outils pratiques pour la création d'un registre des traitements, la désignation d'un délégué à la protection des données et la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles nécessaires. Cette formation protection des données à Marseille apprend à garantir le consentement des utilisateurs et la transparence des données tout en renforçant la sécurité des informations.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- Formation traitement et protection des données personnelles en TPE-PME.

## À qui s'adresse la formation ?

### Public

Toutes les entreprises devant de mettre en conformité avec le RGPD

### Prérequis

Connaître la nature des bases de données de son entreprise.

## Objectifs

## Programme

– RGPD : Les grands principes
– En quoi cela consiste-il ?
– Le(s) responsable(s) de traitement : Qui ? Quelles obligations ?
– Les lignes directrices du RGPD : A quoi faut-il s'attendre ?
– Le droit des personnes : Quels sont les nouveaux droits ?
– Comment les personnes peuvent-elles faire valoir ces droits ?
– Les risques et les solutions : Quels sont les risques en cas de non- respect ?
– Le registre des traitements – Le document indispensable
– Le délégué à la protection des données (Data Protection Officer) : Quelles sont ses missions ? Quel est son rôle dans l'entreprise ?
– Établir la cartographie des données de l'entreprise
– Les outils à mettre en place et le suivi des actions

## Méthodes pédagogiques

– Nombreux exercices pratiques et cas de synthèse pour acquérir les bons réflexes.
– Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.
– Pédagogie active : échanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises
– Support de formation remis aux participants.

## Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mise en pratiques, présentations… Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.
Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

## Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.
Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

## Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.
Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.